



## Harceler par la société rerocasch

Par **jijitime**, le **14/04/2012 à 10:03**

Bonjour,  
je suis harceler par cette société de recouvrement depuis décembre 2011 je reçois des courriers et appels il me menace de faire les huissiers car je dois soit disant 624 euros de facture pour orange alors que je n'avais même pas sa au départ à payer j'ai contacté orange qui m'a dit de voir avec rocasch pour un échancier hors il me propose de payer 208 euros par mois par carte bancaire quand il appelle je leur explique ma situation que j'ai été sans revenu que je savais même pas si j'avais encore ma ligne je vis dans la peur chaque jour je sais pas quoi faire je suis en couple mais pas marié on vit avec 800 euros de chômage par mois il me menace d'aider ou conseiller moi sur ce que je peux faire pour régler ça merci

Par **pat76**, le **14/04/2012 à 18:57**

Bonjour

Tant que vous recevez des lettres simples, vous ne répondez pas.

En cas d'appel téléphonique, vous dites que vous allez déposer plainte pour harcèlement moral auprès du Procureur de la République.

Les lettres simples n'ont aucune valeur juridique il n'y a pas la preuve de leur envoi et de leur réception.

Ensuite, sans titre exécutoire émis par un juge, Recocash ne peut rien faire contre vous.

Si recocash vous réclame le paiement de frais, c'est illégal sans jugement.

Ils sont dans ce cas à la charge du créancier, c'est dire Orange.

De quand date exactement la facture qui vous est réclamée en paiement?

Vous aviez résilié votre contrat par lettre recommandée avec avis de réception?

Par **Marion2**, le **14/04/2012** à **19:01**

Ces sociétés de recouvrement, quelle plaie !

Par **jijitime**, le **14/04/2012** à **20:19**

je n'est jamais résilier mon contact chez orange j'ai jsute envoyer un courrier recommander accuser de réception pour un dégrèvement ou plan d'apurement hors je n'est reçu d'orange c'était avant noel ensuite 1 mois apres je recois une lettre de recocash me demandant de payer d'abord 243 euros ensuite j'appeler orange a leur disant que je pouver pas payer tous d'un coup il m'ont de voir avec recocash pour un échanchier je leur écris leur demandant un plan d'appurement aucune réponce de leur part si une lettre me demandant de payer cette fois 624,67 en trois fois donc leur payer 208 euros par mois des gros malades le 5 avril je recois un appel a 12h pour me manacer qui ferai venir un huissier de justice chez moi en gros elle ma répondu ques qu'on fais pour que vous payer je lui repondu jen sert rien je suis sans revenu . mais une question tant que jai pas résilier ma ligne chez orange je suis toujours sous contrat?

Par **Tisuisse**, le **15/04/2012** à **08:18**

Bonjour jijitime,

Lisez ceci : [http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement\\_73116\\_1.htm](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm)

Par **pat76**, le **15/04/2012** à **17:00**

Bonjour Justine

Votre abonnement était pour quelle durée lorsque vous l'avez signé?

Il est indiqué qu'il est renouvelable par tacite reconduction dans les conditions générales?

Tant que vous n'avez pas envoyé de lettre recommandée avec avis de réception pour le

résilier, vous êtes toujours abonnée.

Ne vous préoccupez pas de la menace de la venue d'un huissier. C'est du bluff.

Pour qu'un huissier puisse vous saisir il faut qu'il soit muni d'un titre exécutoire émis par un juge suite à une requête en injonction de payer ou un jugement.

Vous avez un mois pour faire opposition à la date de la signification soit de l'ordonnance en injonction de payer ou du jugement.

Pour l'instant indiquez au forum à quelle date vous avez signé votre abonnement, sa durée et de quelle date est la facture que l'on vous réclame en paiement et à quoi elle correspond exactement.